Plénée-Jugon
C'est une passion

# Plén'infos

• Décembre 2023 > N°13 •

## Edito Mme Le Maire

# Joyeux Noël

### A toutes et tous

Je vous souhaite de profiter au maximum des moments de fête en famille et entre amis.
Pour certains, un Noël sans les Absents…
Les enfants seront sans doute émerveillés du passage du Père Noël.
Mais il y a aussi celles et ceux qui seront seuls à Noël et 1er janvier…
Peut-être saurons-nous leur réserver une place à notre table familiale…
2023 se termine sans la Paix dans le monde… avec toutes les horreurs qui l'ont émaillée.
Certes, nous, chacun d'entre nous se sent impuissant devant de tels désastres…
Comment stopper cette violence présente partout y compris chez nous ?
Dialoguer, communiquer ne suffisent pas sans la volonté de s'opposer à toute espèce de provocation.

Les projets vont enfin sortir de terre en 2024, nous vous en parlerons
le vendredi 12 janvier à partir de 19h à la salle Escapade.
Les élus vous convient à ce moment de vœux et convivialité.

Osons croire en la capacité de chacun d'entre Nous à écouter l'Autre quel qu'il soit.
Le drapeau bleu et jaune de l'Ukraine flotte toujours sur le parvis de la Mairie.
Il semble que l'on ait un peu oublié cette contrée de notre Europe…
Que ces quelques lignes de Victor Hugo puissent nous aider à dépasser nos incertitudes.

« Je te souhaite d'abord que tu aimes et,
Qu'en aimant, tu sois aussi aimé
Et que, ceux qui ne t'aiment pas, tu les oublies
Et qu'après avoir oublié, tu ne gardes pas de rancunes.

Je souhaite de plus que tu sois utile, mais pas irremplaçable
Et que dans les moments mauvais,
Quand plus rien ne va
Ton utilité te pousse et t'encourage à continuer

Je te souhaite aussi que tu gardes
Le plus longtemps possible ceux que tu aimes
Et que, s'ils partent, tu puisses pleurer sans te lamenter
Et souffrir sans te sentir coupable.

Si toutes ces choses arrivent à se passer pour toi…
Alors, je n'aurais plus rien à te souhaiter »
Victor Hugo

Suzanne Bourdé
Maire

# Vie de la commune

## *[Retour sur le conseil municipal du 5 Juillet]*

**Nombre de conseillers en exercice :** 19 / **Présents :** 19/ **Votants :** 19
**Secrétaire de séance :** Michel ROUVRAIS
**Date de convocation :** 29 juin 2023

*• Adoption du procès-verbal de la séance précédente*

N'ayant pas de remarques particulières, l'assemblée délibérante a adopté, avec 19 voix, le procès-verbal de la séance précédente.

*• Finances*

**Voyages Scolaires Pédagogiques : actualisation du barème contributif**

École primaire : - sans hébergement 20% et maxima 100€ ; - avec hébergement 30% et maxima 150€ ; Collège : avec hébergement forfait 40€ ; Lycée : avec hébergement forfait 60€ ; Cursus étudiant : allocation sur critères

A l'unanimité, l'assemblée délibérante approuve la participation communale aux voyages scolaires l'année 2023 comme indiqué ci-dessus.

**Demande de subvention : Courses Cyclistes 2023**

Mr Roland LUCAS, étant personnellement intéressé, ne prend pas part au vote. Avec 18 voix pour, l'assemblée délibérante approuve l'octroi d'une subvention pour un montant total additionnel de 320€ (160€/course).

**Remboursement de frais d'achat d'accessoires mobiliers**

Mme Sabrina PRESSE, étant personnellement intéressée, ne prend pas part au vote. Avec 18 voix pour, l'assemblée délibérante valide le remboursement de l'achat réalisé pour un montant de 89,85€.

*• Éducation, Jeunesse, Loisirs et Petite Enfance*

**Classe Orchestre 2023-2024**

A l'unanimité, l'assemblée délibérante approuve la reconduction du dispositif de la Classe Orchestre en cours moyen élémentaire au titre de l'année scolaire 2023-2024 pour un montant contributif annuel de 6 000€.

**École maternelle « Les Tilleuls » : participation sortie scolaire au Cinéma**

À l'unanimité, l'assemblée délibérante valide le versement d'une subvention de 119,40€ pour la participation aux frais de transport.

**École maternelle « Les Tilleuls » : participation sortie scolaire au Château de la Hunaudaye**

Mme Hélène DUQUENNE, étant personnellement intéressée, ne prend pas part au vote. Avec 18 voix pour, le conseil municipal valide le versement d'une subvention de 49,13€ pour la participation aux frais de transport.

**École « Jeanne d'arc » : participation sortie scolaire au Zoo *La Bourbansais***

Mr Baptiste CHAUVEL, étant personnellement intéressé, ne prend pas part au vote. Avec 18 voix pour, l'assemblée délibérante valide le versement d'une subvention de 73,69€ pour la participation aux frais de transport.

**Voyages scolaires : Contributions individualisées**

Mr Jérôme GAUTHIER, étant personnellement intéressé, ne prend pas part au vote. Avec 18 voix pour, l'assemblée délibérante valide les contributions communales individuelles ci-dessous pour les voyages scolaire pédagogique avec hébergement.
Sollicitations transmisses (Bénéficiaire – Lieu du voyage – Montant de l'aide): Briens Ethan – Montcabrier – 91,5€ ; Briens Lana – Andalousie – 150€ ; Gauthier Azilis – Devon – 99€ ; Lerestif-Belliard Louison – Irlande – 150€ ; Rat Laurianne - Toscane – 150€ Sagory Nolan – Montcabrier – 91,5€ ; Soumoulou Lilian – Devon – 99€

**Parcours Universitaire International et Atypique : Aide Communale Exceptionnelle Forfaitaire**

À l'unanimité, l'assemblée délibérante approuve le versement à titre exceptionnel d'une aide forfaitaire de 200€ au bénéfice de Mr Mellit DERRE-BINOIS dans le cadre de l'aide communale au parcours universitaire international sur le fondement des éléments de dossier exposés.

**Accueil périscolaire : tarifs année scolaire 2023 / 2024**

À l'unanimité, l'assemblée délibérante, a décidé d'appliquer une augmentation de 2% du tarif périscolaire avec application au 1er septembre 2023.

*• Voirie, Réseaux et C.T.C.*

**Indemnités réparatrices pour sinistre responsable**

À l'unanimité, l'assemblée délibérante décide de verser à Mr Leherissé, 209,30€ d'indemnité de dédommagement, suite à l'endommagement de la vitre avant gauche de son véhicule.

**Déclassement de Voie : Impasse Communale désaffectée VC.136 « Ville Es-Fray et la Croix Guégan »**

À l'unanimité, l'assemblée délibérante accepte le déclassement de la VC.136 (1 195m²) au bénéfice de Mr et Mme Ruellan et Mr et Mme Mevel. Cette VC n'étant plus utilisée par lepublic et sous réserve d'une estimation domaniale concordante qui reste à solliciter auprès de France Domaines. A noter que les frais de bornage et de notaire seront à la charge des acquéreurs.
Mention Particulière : Renoncement du GAEC de la Bégassière suivant courrier du 9 juin 2023 à l'accès secondaire de la parcelle ZM 131 (accès secondaire désaffecté).

**Création d'une Servitude de passage sur DP**

Avec 19 voix, le conseil municipal approuve le convention de servitude à établir au profit de la parcelle cadastrée ZP 128 depuis le domaine privé communal ZP 145. À noter que les frais d'acte seront à la charge des acquéreurs.

**Dénomination de Voie : Chemin du Parc de la Vallée de l'Arguenon**
A l'unanimité, l'assemblée délibérante approuve la dénomination « Chemin Mathurin BOURDE »

**Numérotation de voirie : Rue des Frères Gauthier**
À l'unanimité, l'assemblée délibérante approuve les numéros 15A, 15B, 15C et 15D à la parcelle ZP 446 et ZP 448.

*• Urbanisme, habitat et aménagement du bourg*
**Droit de préemption urbain: rapport de Madame le Maire**
Madame le Maire n'a pas usé de son droit de préemption urbain pour les affaires foncières suivantes, AE 444 « 13 rue Jules Ferry » 708m² - bâti ; AD 67-68 « Rue de la Diligence » 1 383m² - bâti (AD 67), non bâti (AD 68) ; AD 136 « Rue de la Diligence » 194m² - non bâti ; AH 56-383 « 14, rue de l'Abbaye » 479m² - bâti

*• Questions diverses*
Poteau téléphonique couché à l'intersection de la D25 et de la VC de desserte du Lorrain
**Situation dangereuse depuis plusieurs semaines : des panneaux de signalisation ont bien été placés sur la D25 pour signaler le danger ; toutefois, nous souhaiterions connaitre les actions en cours pour rétablir la sécurité sur cette route.**
La tombée du poteau a déjà été signalée. Elle concerne un tronçon départemental qui ne relève pas de la compétence technique communale. Toutefois, au titre de la police administrative, un nouveau signalement sera effectué par la Commune auprès du service dépannage de France Télécom, gestionnaire du réseau.

Destruction du cabanon situé à côté du stade et dépose des matériaux
**Le bâtiment démoli contenait de l'amiante. A quelle société spécialisée avez-vous fait appel ?**
En ce qui concerne les tôles en fibrociment, nous avons deux obligations : 1) l'enrubannage, comme en atteste votre surveillance photographique ; 2) le dépôt de ces tôles dans une déchetterie à cet effet. Ce sera chez M. Beurel à Yffiniac qui assure également le transport qui se fera le mardi 11 juillet.

Voirie : Aménagements de Sécurité entre « la Ville Doual » et la route Aulnayes / Boquen
**Cette route qui auparavant était fréquentée presque uniquement par le matériel agricole, est aujourd'hui empruntée également par des véhicules légers ! Le dévers important situé dans ce virage nécessiterait la présence d'un rail de sécurité !** Après une visite sur site, il apparait qu'un renforcement du mobilier de sécurité doit être combiné avec des aménagements appropriés. Un examen sera fait avec le service compétent de l'ADAC.

Lotissement des Rives de l'Arguenon 2 : regard pluvial et régime de responsabilité
**Suite à la réunion de chantier du mercredi 28 juin, nous vous avons fait part de nos interrogations quant à la décision de faire passer le réseau d'EP sur les terrains privés. Nous réitérons nos questions à l'occasion de ce CM : « Lors des échanges avec ING CONCEPT et SRTP, il nous a été demandé de valider le fait que le réseau EP transite par les lots et non sur le domaine publique comme prévu initialement. Lorsque la question sur les responsabilités respectives sur ce réseau a été posée, le maître d'œuvre a répondu qu'il n'y avait jamais de problème et que de toute façon cela faisait partie du lot vendu ! Nous sommes bien d'accords que le réseau est la propriété de la commune et que l'entretien de ce réseau relève également de la compétence de la commune ! Tous dégâts potentiels émanant de ce réseau relèvent donc de la responsabilité de la collectivité.**

**Du coup, plusieurs questions en découlent :**
- **Même si le maître d'œuvre affirme qu'il n'y a jamais de problème, si toutefois une situation contraire se produisait, qui serait tenu pour responsable pour les dégâts causés ?**
- **Est-il prévu , dans le cas où le réseau passe par les parcelles privées (lots), d'intégrer dans l'acte notarié une servitude pour l'accès à ce dernier puisqu'il relève du domaine publique ? Impact sur le prix de vente ? Avons-nous le droit d'imposer aux acquéreurs de ne pas construire (maison, muret, dalle ...) sur ce réseau pour préserver l'accessibilité ?**
- **Si le maître d'œuvre maintient que cela n'est pas un problème, le jour où la commune est en difficulté avec ce réseau, serait-il prêt à engager sa responsabilité pour défaut de conseil ?**

Rappel juridique « La gestion des eaux pluviales urbaines constitue un service public administratif relevant des communes (article L 2226-1 du code général des collectivités territoriales). La commune, maître d'ouvrage, est responsable des dommages causés par ses ouvrages ».
« Il semble qu'il y ait eu une confusion entre le tracé des réseaux qui respectent le plan d'aménagement initial et l'implantation des branchements d'eau pluviale. Il a été décidé de conserver ces branchements en terrain privé sur l'aire de stationnement pour environ une vingtaine de lots. Pour les autres, ces branchements seront sur la voie publique à cause d'un problème de topographie. »
NB : Les branchements seront donc implantés sur les lots privés en limite séparative du domaine public. Seuls six lots ne pourront pas bénéficier de cette solution en raison de la forte déclivité du terrain privé. Les branchements seront ainsi positionnés sur la voie circulante de la desserte interne du lotissement.

Complexe Sportif : réunion publique et information préalable des élus de la Minorité
**Dans un article du Ouest France paru suite à l'assemblée générale du club de football, M. Stéphane MACÉ a annoncé qu'une réunion publique aura lieu prochainement. S'agissant d'un projet structurant pour la commune, il serait de bon augure que cette fois vous envisagiez de faire, préalablement à cette réunion, une présentation aux élus de la minorité. Est-ce prévu ? »**
Un travail complémentaire a été demandé à l'architecte pour l'intégration des locaux techniques. Les échanges sont en cours et doivent aboutir à l'esquisse n°5. Ce projet vous sera présenté dans les meilleurs délais en Commission Plénière, préalablement à la Commission Sports puis à la réunion publique d'information.

# Vie de la commune

## *[Retour sur le conseil municipal du 21 Septembre]*

**Nombre de conseillers en exercice :** 19 / **Présents :** 14/
**Absents excusés :** Suzanne BOURDE ; Emilie DANIEL ; André GÉNIEUX ; Véronique BOUVET ; Jérôme GAUTHIER
**Pouvoirs :** Suzanne BOURDE à Gérard SAMSON ; Emilie DANIEL à Baptiste CHAUVEL ; André GÉNIEUX à Flavien TRAVERS ; Véronique BOUVET à Hélène DUQUENNE ; Jérôme GAUTHIER à Anne HERVE
**Votants :** 19
**Secrétaire de séance :** Gérard SAMSON
**Date de convocation :** 15 septembre 2023

### *• Adoption du procès-verbal de la séance précédente*

N'ayant pas de remarques particulières, l'assemblée délibérante a adopté, avec 19 voix, le procès-verbal de la séance précédente.

### *• Finances*

**Nouvelle organisation comptable et budgétaire**

À l'unanimité, l'assemblée délibérante adopte à compter du 1er janvier 2024, l'instruction budgétaire et comptable M57 développée pour le budget et l'ensemble des budgets annexes gérés selon la comptabilité M14.

### *• Voirie, Réseaux et C.T.C.*

**Effacement des réseaux aériens : rue Briens**

À l'unanimité, l'assemblée délibérante approuve la contribution communale estimative globale de 126 600€. Montant réparti comme suit : (1/montant des travaux ; 2/contribution communale) Réseau électrique : 120 000€ / 40 000€ ; Éclairage : 71 280€ / 42 900€ ; Télécom génie civil : 36 700€ / 36 700€ ; Télécom câblage : 7 000€ / 7 000€

**Effacement des réseaux aériens : impasse du Stade**

À l'unanimité, l'assemblée délibérante approuve la contribution communale estimative globale de 28 173€. Montant réparti comme suit : (1/montant des travaux ; 2/contribution communale) Réseau électrique : 25 000€ / 8 333€ ; Éclairage : 10 368€ / 6 240€ ; Télécom génie civil : 10 600€ / 10 600€ ; Télécom câblage : 3 000€ / 3 000€

**Dénomination de voie : PA de la zone des Vallées**

Avec 19 voix pour, le conseil municipal approuve la dénomination pour la voie 1 : Rue des Garennes et la voie 2 : Rue du Pont Quéneux (ancien pont détruit)

**Indemnités réparatrices pour sinistre responsable**

À l'unanimité, l'assemblée délibérante décide de verser à l'entreprise SATEC, 431,74€ d'indemnité de dédommagement, suite à l'endommagement de la vitre avant gauche d'un de leur véhicule.

### *• Urbanisme, habitat et aménagement du bourg*

**Aménagement de sécurité : Création d'une écluse de voirie**

Avec 19 voix pour, l'assemblée délibérante valide le projet d'aménagement d'une écluse de voirie pour sécuriser l'accès du public à la zone de loisirs des vallées depuis la rue de la Fontaine. Coût total des travaux 22 000€, subventionnable à 65% (35% par **le dispositif conjoint DETR-DSI et 30% par le dispositif des Amendes de Police).**

**Généralisation de la priorité à Droite**

À l'unanimité, l'assemblée délibérante approuve de faire appliquer la priorité à Droite sur l'ensemble des rues situées dans le centre-bourg à compter du 1er janvier 2024.

**Lotissement des rives de l'Arguenon 2**

À l'unanimité, l'assemblée délibérante confie au syndicat d'énergie l'ouverture de la tranchée et surlargeur de tranchée pour le réseau gaz programmé en coordination avec le réseau basse tension pour un montant estimatif de 12 312€.

**Complexe sportif : Validation des esquisses**

Avec 14 pour et 5 abstentions, l'assemblée délibérante approuve :
- l'esquisse des deux plateaux sportifs comportant notamment une piste d'athlétisme de 300 mètres à 4 couloirs ainsi qu'un padel tennis.
- l'esquisse des tribunes comportant notamment dans son prolongement en façade Nord-Ouest une salle de sport-détente-animation d'environ 100 m² en complément des agrès de plein air en accès multi-public.

Et autorise madame le Maire à produire et soutenir le dossier technique et financier en cours d'élaboration avec les interlocuteurs financiers sur la base de la valorisation établie par la maîtrise d'œuvre, à raison de 1.708.532 € HT pour les plateaux, piste d'athlétisme et padel tennis, et 870.000 € HT pour les Tribunes du Complexe.
L'abstention de la Minorité Municipale est motivée par l'attente du Plan de Financement et des hypothèses d'évaluation.

**Droit de préemption urbain: rapport de Madame le Maire**

Madame le Maire n'a pas usé de son droit de préemption urbain pour les affaires foncières suivantes, ZP 227 « 6 Rue des Ajoncs » 762m² - bâti ; AH 241 « 19 Rue de l'Abbaye » 53m² - bâti ; ZO 76 « 9 Rue Eugène Bagot » 920m² - bâti ; Z0 74 « 8 Rue Jules Ferry » 1030m² - bâti ; AE 331 « 7 Rue Docteur Jean-Denis » 900m² - bâti ; ZR 163 « La Chesnaie Fertray » 49m² - non bâti ; ZR 160 « La Chesnaie Fertray » 50m² - non bâti ; ZR 163-164 « La Chesnaie Fertray » 54m² - non bâti ; AD 286-290, AD 298-300 « 36 Rue de la Diligence » 561m² - bâti.

### *• Agriculture, Environnement et Cadre de Vie*

**Participation à l'acquisition d'une chambre froide**

Mr Roland LUCAS, étant personnellement intéressé, ne prend pas part au vote. Avec 18 voix pour, l'assemblée délibérante valide l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 500€ à l'association de chasse pour l'acquisition d'une chambre froide.

## *[Retour sur le conseil municipal du 9 Novembre]*

**Nombre de conseillers en exercice :** 19 / **Présents :** 14/
**Absents excusés :** Delphine PRIE ; Roland LUCAS
**Pouvoirs :** Delphine PRIE à Stéphane MACE ; Roland LUCAS à Anne HERVE
**Votants :** 19
**Secrétaire de séance :** Flavien TRAVERS
**Date de convocation :** 03 novembre 2023

### *• Adoption du procès-verbal de la séance précédente*

N'ayant pas de remarques particulières, l'assemblée délibérante a adopté, avec 19 voix, le procès-verbal de la séance précédente.

### *• Finances*

**Budget général : Ajustement technique de fin d'année**
À l'unanimité, l'assemblée délibérante approuve la modification comme précisé ci-dessous.
Dépense totale d'investissement : + 91 260€ ; - 91 260€

**Indemnités compensatrices pour frais de séjour : CME à l'Assemblée nationale**
Mme Marie-Noëlle GOINGUENET, étant personnellement intéressée, ne prend pas part au vote. Avec 18 voix pour, l'assemblée délibérante autorise le remboursement des frais, supportés par le créancier pour un montant de 462,15€.

**Subvention exceptionnelle : Catastrophes naturelles en Lybie et au Maroc**
À l'unanimité, l'assemblée délibérante octroi une subvention pour un montant total additionnel de 1 000€ (500€/pays).

**Subvention exceptionnelle : Opération Octobre Rose**
À l'unanimité, l'assemblée délibérante octroi une subvention de 300€.

**Pôle de Santé : Imputation des Charges de Fonctionnement, remboursement des charges d'eau au Cabinet Infirmier Arguenon**
À l'unanimité, l'assemblée délibérante décide de rembourser au Cabinet Infirmier Arguenon le montant des charges d'eau supportées en dette de tiers pour un montant total de 1.355,24 €.

### *• Éducation, Jeunesse, Loisirs et Petite Enfance*

**Voyages scolaires : Contributions individualisées**
À l'unanimité, l'assemblée délibérante valide la contribution communale individuelle de 50,40€ pour le voyage scolaire pédagogique avec hébergement de Cormand Angèle à Lancieux.

**Voyages scolaires à finalité pédagogique 2023. Participation aux classes de découverte - École maternelle les tilleuls – régularisation**
Mme Hélène DUQUENNE étant personnellement intéressée, ne prend pas part au vote.
Avec 18 voix pour, l'assemblée délibérante approuve la contribution communale à la classe transplantée (classe de découverte) dans les conditions ci-dessus exposées ; et fixe le montant de la contribution communale à 2.808,75 € correspondant au refinancement de la classe de découverte de 25 élèves domiciliés à Plénée-Jugon. Le versement de la subvention allouée interviendra sur présentation des éléments justificatifs.
La présente délibération annule et remplace la délibération du 23-02-2023.

### *• Voirie, Réseaux et C.T.C.*

**Pose d'une antenne GSM : Free mobile**
À l'unanimité, l'assemblée délibérante approuve l'installation d'une antenne GSM Free mobile sur le domaine communal (ZV 18, le bas temple) afin d'améliorer la déserte des abonnés ainsi que la connectivité des tiers au réseau privatif.

**Achat de matériels : Désherbeur à air pulsé**
Avec 19 voix pour, le conseil municipal valide le projet d'acquisition d'un désherbeur à air pulsé pour un montant de 3 461€ dont 1 500€ de subvention possible (autofinancement de 1 961€).

### *• Urbanisme, habitat et aménagement du bourg*

**Lotissement des rives de l'Arguenon 2 : Desserte interne en eau potable**
A l'unanimité, l'assemblée délibérante approuve la proposition financière du Syndicat Mixte de l'Arguenon Penthièvre destinée à réaliser les travaux d'alimentation en eau potable pour un montant de 103 844,80€.

**Droit de préemption urbain: rapport de Madame le Maire**
Madame le Maire n'a pas usé de son droit de préemption urbain pour les affaires foncières suivantes, AE 26-27 « 2 Rue Briens » 290m² - bâti ; AE 534-535 « 14 et 14bis Rue du Général de Gaulle » 177m² - bâti ; AE 11 « Rue Pasteur » 426m² - non bâti ; AD 148 ZV 139 « Rue de la Source » 415m² - bâti ; AE 150 et 151P « 12 Rue Capitaine de la Motte » 129 et 151m² - non bâti ; AH 225 et 251 « 14 Rue de la Forge Labbé » 1052m² - bâti ; AE 65 « 18 Rue du Général de Gaulle » 1945m² - bâti ; AE 173 « 3 Rue du Général de Gaulle » 272m² - bâti

### *• Agriculture, Environnement et Cadre de Vie*

**Difficultés fonctionnelles des EHPAD**
Avec 19 voix pour le conseil municipal apporte son soutien au collectif des Maires mobilisés face aux difficultés des EHPAD publics.

### *• Communication, Intercommunalité*

**Fonds National de Péréquation des ressources Communales et Intercommunales (FPIC)**
À l'unanimité, l'assemblée délibérante autorise la répartition libre du FPIC 2023.

# Vie de la commune

*• Questions diverses*

Abandon du forfait enfant / DCM du 21-09-2023

**« Le 05 juillet dernier, nous votions la contribution communale pour les voyages scolaires. Au moment du vote, l'accent est mis sur l'importance d'instaurer une règle pour les voyages à partir du collège au regard d'un nombre croissant de demandes.**

**Nous sommes interpellés du fait d'une baisse très significative de la contribution apportée aux élèves pour la classe transplantée (Trémargat) qui a eu lieu en mars 2023. En effet, nous passons d'une participation communale de 105,87€ par élève à 61,40€.**

**Or, la délibération du Conseil municipal du 18.10.2018 prévoyait une participation différente pour les classes dites transplantées. Lors du CM du 05 juillet, il n'a pas été question de la suppression de ce tarif qui vient largement pénaliser les familles Plénéennes.**

**Serait-il possible de revenir sur ce point ? »**

La règle de la dotation au pourcentage a remplacé l'ancienne règle du forfait (30%). Dans certains cas, l'application de la règle au pourcentage se traduit par une réduction de la dotation antérieurement accordée. Parallèlement, de nouvelles dotations ont été accordées au bénéfice des étudiants. La contribution communale couvre ainsi l'ensemble du cursus éducatif. La date d'application des nouvelles règles ayant été fixée au 01/09/2023, les demandes du 1er semestre 2023 sont éligibles aux dispositions prévues par la délibération du 22-12-2022 (participation classe verte 2023 1er semestre, de 112,35 € par élève). En considération de ces éléments, la délibération du 23-02-2023 est régularisée séance tenante (point 14).

**Consultez l'ensemble des délibérations du conseil municipal sur le site internet de la commune www.plenee-jugon.fr ou en mairie.**

**Date du prochain conseil municipal** : 14 décembre, 25 janvier, 29 février.

## *[Urbanisme et Etat civil (juin à novembre)]*

- 35 déclarations préalables et 5 permis de construire
- 16 Naissances / 14 Décès

## *[Distribution Retour en images]*

La précédente distribution du Retour en images a subi de nombreuses perturbations indépendantes de notre volonté : non distribution dans certains secteurs, double distribution, bulletins mal découpés. (Dues au service de la poste et de l'imprimerie). Nous tenions à nous en excuser.

## *[Du nouveau dans la commune]*

Fanny LETESTU Massothérapie et aromathérapie :

Aide-soignante pendant 10 ans, j'ai décidé d'aller soulager à domicile les personnes avec mon petit institut mobile équipé d'une table, d'un matelas chauffant, d'une petite enceinte pour la musique, de la nature. Au choix massage à base d'huile essentielle pour arthrose, douleur articulaire, sciatique lumbago, stress, fatigue, tendinite etc. J'essaie surtout de prendre le temps et de briser la solitude dans nos campagnes, les personnes sont seules et certaines n'ont pas de gros revenus, c'est pour cette raison que je pratique des tarifs solidaires. N'hésitez surtout pas à appeler. Contact : 07 86 43 70 94

## *[Marché hebdomadaire du samedi matin]*

Retrouvez « Les Viviers du Moulin ». Vente d'huîtres élevées dans les îlots de Bréhat sur le marché du samedi matin sur le parking de la salle l'Escapade.

# Cadre de vie / environnement

## [Adressage]

Au cours du mois de novembre, des élus ont sillonné la campagne pour déposer les numéros pour vos habitations.
Ce numérotage a été réalisé par la poste. Il est obligatoire pour faciliter l'accès au secours, et les livraisons. En collant ce numéro sur votre boîte aux lettres (de préférence), vérifiez que votre nom et le nom des personnes qui y sont domiciliées soient bien notés.
Merci de votre compréhension.

## [Circulation agglomération]

Pour casser la vitesse des véhicules dans l'agglomération, la commune va mettre en place, comme dans beaucoup de communes, une circulation avec priorité à droite sur la totalité de l'agglomération.
A partir du 8 janvier 2024, le temps pour les agents de mettre en place la nouvelle signalétique. Un arrêté municipal sera pris en conséquence.
Il va falloir s'habituer à cette nouvelle réglementation et être vigilant. C'est dans l'intérêt de tous.
Soyons respectueux des règles et des autres et du bien vivre ensemble.

## [Élagage]

RAPPEL : aux propriétaires, exploitants et locataires de parcelles et propriétés en bordure des voies et talus...leur obligation d'entretien et d'élagage des arbres. Cet entretien permet d'éviter de nombreux désagréments tels que la dégradation prématurée de la chaussée, l'obstruction de la route par les branches ou les arbres lors d'intempéries ou encore la dégradation de lignes téléphoniques ou électriques.

## [Calendrier collecte déchets ménagers]

En décembre, les calendriers de collecte 2024 seront envoyés par voie postale à chaque ménage du territoire de Lamballe Terre & Mer ayant un bac d'ordures ménagères.
Vous pouvez retrouver l'ensemble des calendriers de collecte sur le site de Lamballe Terre & Mer : lamballe-terre-mer.bzh/vivre et habiter/collecte des déchets

## [Travaux déchèterie de Jugon Les Lacs]

La déchèterie de Jugon-les-Lacs nécessite des travaux afin de prendre en compte l'augmentation de la fréquentation et les évolutions du tri liées à la nouvelle réglementation : mise aux normes, agrandissement et réhabilitation.
Ceux-ci se déroulent de septembre 2023 à juin 2024.
Jusqu'en mars 2024, la déchèterie restera ouverte aux usagers.
Suivant l'avancée du chantier, son ouverture pourra cependant être temporairement perturbée et de nouvelles consignes d'accueil seront mises en place.
CHANGEMENT D'HORAIRES DES DÉCHÈTERIES
Afin d'optimiser l'accueil du public et d'améliorer les conditions de travail des gardiens de déchèteries, Lamballe Terre & Mer va modifier les horaires d'accueil du public des déchèteries communautaires à partir du 1er janvier 2024.
Vous retrouverez les nouveaux horaires, dès décembre, sur lamballe-terre-mer.bzh.

# Associations / Animations

## [Amicale des Boules Bretonnes et pétanque]

Mercredi 20 décembre au boulodrome. **Bûches de Noël,**
inscription jusqu'au 14 décembre auprès des membres du bureau.

Mercredi 17 janvier 2024 à la salle la Pastourelle :
**Assemblée générale** : compte rendu annuel, élection du bureau suivi de la **galette des rois.**

# Enfance / Jeunesse

## [Collège Louis de Chappedelaine]

Semaine des Sciences du 29 janvier au 2 février
Stage 3ème du 15 au 19/01

## [Mission locale]

Vous avez entre 16 et 25 ans et vous êtes sortis de toute scolarité : prenez rendez-vous à la Mission Locale lors de nos permanences à la mairie de Plénée Jugon les 2èmes et 4èmes lundis après-midi de chaque mois. Nous vous accompagnerons dans vos recherches de formation et d'emploi, de logement et de mobilité.
La permanence de la Mission Locale à Plénée Jugon permet aux jeunes de 16 à 25 ans d'être accueillis et accompagnés dans la réalisation de leur projet professionnel.
Mme Gueguen, conseillère en insertion professionnelle vous apportera : Une écoute, Un appui aussi bien pour l'orientation ou la réorientation professionnelle, Une intermédiation avec les employeurs (négociation d'un emploi ou stage),Un accompagnement dans les besoins de la vie pratique (logement, santé, citoyenneté), Une réponse en termes d'aides financières pour la réalisation de votre projet professionnel (aide au permis, frais occasionnés pour se présenter à un stage ou un entretien pour une embauche, etc...)
C'est aussi l'occasion de vous faire part des différentes mesures dont vous pouvez bénéficier tels que le Contrat Engagement Jeune, la Prépa Projet, la Prépa Avenir ou autres formations qualifiantes qui vous offrent un programme personnalisé selon vos besoins ainsi qu'une allocation mensuelle.
Pour plus d'informations et/ou une prise de rendez-vous, n'hésitez pas à téléphoner au 02.96.50.84.50

## [Recensement militaire]

Les jeunes gens (garçons et filles) doivent s'inscrire en mairie **dans les 3 mois qui suivent leur 16ème anniversaire.** Se munir du livret de famille et d'une pièce d'identité. La mairie remet une attestation de recensement.
Le recensement militaire permet de vous inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique ; d'assister à la journée d'appel de préparation à la défense et d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales dès 18 ans.
➢ La demande peut être effectuée sur internet sur le site service-public.fr

## [Maison Pêche et Nature]

**Barbotons dans la rivière :**
Découvrez ou redécouvrez l'espace d'éveil à la nature pour les tout petits de 1 à 6 ans « Barbotons dans la rivière ». En intérieur dans l'espace d'exposition de la Maison Pêche et Nature, cet ensemble de pôles adaptés aux plus jeunes permet de s'émerveiller de la richesse des milieux aquatiques. Jeux, lectures, histoires, tapis d'éveil, aquariums, pêche à la ligne...
**Du samedi 24 février au vendredi 22 mars 2024**
***Du 24 février au 10 mars***, pendant les vacances scolaires Zone B : 9h30-12h30 et 14h-17h30, du lundi au samedi
***Du 11 au 22 mars :*** 14h-17h30, du lundi au vendredi (matinées réservées aux groupes de petite enfance sur réservation)
Entrée libre et gratuite. Informations à retrouver sur www.maisonpechenature.com ou notre page facebook : www.facebook.com/maisonpechenature22.

**Spectacle « Eau Là Là » - samedi 2 mars 2024**
4 représentations : 10h, 11h15, 15h45 et 17h à réserver sur www.maisonpechenature.com (nombre de places limité !)
Mêlant théâtre d'objet et marionnettes d'ombres, ce spectacle embarque les tout petits dans une aventure aquatique pleine de rebondissements et de poésie ! De 6 mois à 6 ans. Durée 30-45 mn. *Par la compagnie Amapola*
***Maison Pêche et Nature des Côtes d'Armor, 2 rue des grands moulins, 22270 Jugon les Lacs***

# Médiathèque

## [Week-end à Rome sous l'œil d'Elisabeth Métairie]

Ses photographies nous plongent dans les rues et les recoins de la Cité éternelle. Présentée dans le cadre du festival Moisson d'images et proposé par l'association Comptoir des Arts, la nouvelle exposition d'Elisabeth Métairie nous offre 21 clichés pris lors d'un voyage à Rome en 2016. La photographe franco-italienne nous délivre telle une déambulation le visage d'une Italie chère à son cœur. Un carnet de voyage magnifié par la rigueur technique de cette artiste de Lantic.
Jusqu'au jeudi 4 janvier 2024, à la médiathèque. Gratuit.

## [Nuit de la lecture avec les Petits champions]

A l'occasion de la Nuit de la lecture, la médiathèque ouvre ses portes et ses oreilles aux jeunes élèves engagés dans le concours national de lecture à voix haute des Petits Champions de la Lecture. Sous le regard du jury, les jeunes participants viendront face au public défendre leurs choix littéraires. Vendredi 19 janvier, à partir de 18 h, à la médiathèque. Gratuit.

# CC Lamballe Terre&Mer

## [DISTRIBUS : évolution & nouveau numéro pour vos réservations]

Distribus, le service de transport en commun de Lamballe Terre & Mer, change de numéro. Vous pouvez désormais le contacter au 02.96.32.33.34 pour tous renseignements ainsi que pour vos réservations de transports à la demande, en plus du site internet et de l'application MyMobi.
Suivez l'actualité sur www.distribus.fr

## [Anim'&Vous]

**Agenda**

**Mer. 13/12 – Anim&Vous Contes et chocolat chaud:**
De 14h à 17h / Café du théâtre 1 Rue du Docteur Sagory Moncontour/ Gratuit / Sur inscription : 06 20 86 00 74

**Mer. 13/12 – Anim&Vous Pass'Engagement :**
Pour qui ? Quand déposer le dossier ?
Temps d'information ouvert aux associations et aux jeunes.
*De 16h à 17h / Structure Info Jeunes, Lamballe-Armor / Gratuit / Sur inscription : 06 79 98 73 57*

**Mer. 13/12 – Anim&Vous Anim'&Bois :**
*De 9h à 12h ou 13h30 à 16h30/ Salle de la Maison du temps libre, place du bourg Landéhen/ Gratuit / Sur inscription : 06 20 86 00 74*

**Mer. 27/12 – Partage d'expérience et conseils pour le babysitting :**
*De 13h30 à 17h / Structure Info Jeunes, Lamballe-Armor / Gratuit / Sur inscription : 06 79 98 73 57*

**Mer. 17/01 – Anim&Vous J'accueille mes émotions :**
*De 14h à 17h / Rue Christian de la Villéon Saint Alban/ Gratuit / Sur inscription : 06 20 86 00 74*

**Mer. 24/01 – Crée ton projet de formation motivé pour parcoursup :**
*De 14h à 15h30 / Structure Info Jeunes, Lamballe-Armor / Gratuit / Sur inscription : 06 79 98 73 57*

**Mer. 31/01 – A la recherche de mon job saisonnier :**
*De 14h à 16h / Structure Info Jeunes, Lamballe-Armor / Gratuit / Sur inscription : 06 79 98 73 57*

## [Info Jeunes - Le nouveau programme est disponible]

La structure Info Jeunes propose des ateliers tout au long de l'année : 1er CV, recherche de stage, babysitting, BAFA, logement...
Retrouvez le programme de **septembre à février 2023** dès à présent sur le site de lamballe-terre-mer.bzh
**Renseignements et inscriptions :** Tél. 02 96 50 87 90 | Courriel : sij@lamballe-terre-mer.bzh

## [Retrouve l'IJ dans ton lycée et à la gare routière]

Les animateurs Info Jeunes de Lamballe Terre & Mer tiennent une permanence mensuelle sur le temps de midi dans ton lycée, un jeudi par mois :
> au lycée de La Ville Davy à Quessoy
> au lycée Saint-Joseph à Lamballe-Armor
> au lycée Henri Avril à Lamballe-Armor
Et à la gare routière à Lamballe-Armor le 1er jeudi du mois.

# Expression du conseil municipal

## *Groupe de la minorité*

Chères Plénéennes, chers Plénéens,

Nos souhaits de bonne année, de bonne santé, de réussite dans les projets vont à chacun de vous, à vos familles, vos entreprises ainsi qu'à l'ensemble de la population de notre commune, avec une pensée particulière pour ceux qui sont le plus démunis, qui souffrent de maladie, de solitude et pour ceux qui nous ont quittés ...

Tout au long de l'année des personnes s'activent et travaillent pour qu'il fasse bon vivre dans notre commune. C'est donc tout naturellement que nous remercions l'ensemble des employés communaux pour leur implication. Toutes et tous sont à votre service. Un grand merci également aux associations et leurs bénévoles qui, chacune dans leur activité, ont fait cette année encore preuve de beaucoup de dynamisme pour nous offrir des festivités de qualité. Nous les soutenons et encourageons !
Cette année 2023 a été ponctuée par des évènements marquants au niveau mondial ne laissant personne indifférent : de la guerre Israël/Hamas aux séismes ayant frappé le Maroc et la Turquie, en passant par la contre-offensive ukrainienne ou encore le bilan climatique hors-norme (deuxième plus chaud depuis 1900 après 2022).

Ces évènements ne sont pas sans conséquence sur nos collectivités. Entre les dépenses énergétiques toujours plus élevées qui imputent le budget de fonctionnement et le coût de la vie croissant qui appauvri nos foyers, nous devons rester vigilants sur les choix financiers qui seront faits dans les mois à venir dans notre commune.

Les conseillers de la minorité vous souhaitent un joyeux Noël et de très bonnes fêtes de fin d'année

Amitiés à nos concitoyens.

Anne Hervé, Hélène Duquenne, Véronique Bouvet, Jérôme Gauthier, Roland Lucas.

**Permanences le samedi de 10h à 12h sur RDV uniquement :**
Samedi 6 janvier : Véronique BOUVET 06.80.73.07.78
Samedi 3 février : Anne HERVE 06.89.44.96.14
Samedi 2 mars : Hélène DUQUENNE 06.47.68.28.81
Samedi 6 avril : Jérôme GAUTHIER 07.51.62.43.91
Samedi 3 mai : Roland LUCAS 06.80.40.34.32

# Agenda

**Distribution alimentaire secours populaire**
**1er et 15 décembre, 12 et 19 janvier, 2 et 16 février, 1er et 15 mars.**

**Repas à emporter Poule au riz**
**vendredi 9 février** poule au riz, fromage, dessert 12€ la part, à retirer à la salle pastourelle à partir de 16h. Réservation avant le 5 février 2024 au 06 16 78 85 50 ou 06 89 44 14 10. À Intermarché ou dans les 2 boulangeries. Organisée par le secours populaire.

**Théâtre salle l'Escapade**
**Samedi 17 Février en soirée et Dimanche 18 Février en après-midi** organisé par le Comité de la Haute forêt avec la troupe de Plumaugat

**Repas de chasse à emporter**
**Samedi 9 mars.** 12 euros la part. Maison des associations, salle n°3. Réservations au 06.61.49.65.42 ou au 06.61.96.36.79. Menu : pâté de sanglier, sauté de chevreuil, pommes de terre en persillade, fromage et dessert. Organisée par l'Amicale des Chasseurs

**Journée « J'aime la nature propre »**
**Samedi 16 mars.** Journée de collecte des déchets dans la campagne et sur les bords des voies de circulation hors agglomération. Organisée par l'Amicale des Chasseurs.

**Braderie**
BRADERIE
**Samedi 23 mars .** à la salle Escapade de Plénée-Jugon de 9h à 16h : vêtements neufs, chaussures, divers objets. **Ouvert à tous**. Organisée par le secours populaire

**Repas dansant du CCAS**
**Mardi 26 mars.** Salle l'Escapade. Gratuit pour les plus de 70 ans. Une invitation sera envoyée courant mars. Inscription possible en mairie en cas de non-réception de l'invitation.

**Directeur de publication :** Suzanne BOURDÉ, Maire
**Crédit photo :** Mairie de Plénée-Jugon
**Impression :** Imprimerie Guivarch, Plérin